EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit Mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Romilly sur Andelle, légalement convoqué, s'est tenu à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire.

Objet: Compteurs LINKY

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,

Monsieur Bernard HURAY, Adjoint,

Monsieur Xavier CHIVOT, Adjoint,

Madame Pascale GERARD, Adjointe,

Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégué,

Monsieur Didier HOUSSAYE, Délégué,

Monsieur Frédéric VIEUX, Délégué,

Madame Valérie DELABRIERE, Conseillers Municipaux,

Madame Marie-Thérèse LANGLET,

Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT,

Madame Nadia ABDELAZIZ,

Madame Pascale BIVILLE,

Madame Josette PALIER-LEBRETON,

Madame Aurélie BIERRE,

Monsieur Alain DULONDEL,

Madame Monique MASSELIN,

Monsieur Guy DUPUIS,

Madame Monique LEGROUT,

Monsieur Joseph AMELOT,

Monsieur Alain ROBERT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212704936-20180405-compteurslinky-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018

Affichage : 22/02/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Absents excusés:

Monsieur Detlef KUHN qui avait donné procuration à Monsieur Xavier CHIVOT. Madame Dominique DAVID qui avait donné procuration à Madame Pascale BIVILLE. Madame Muriel BEZIEL qui avait donné procuration à Monsieur Alain ROBERT.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 15 Mars 2018.

Nombre de Conseillers présents : 20

En exercice: 23 Votants: 23

Compteurs LINKY:

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de deux administrés qui demandent qu'une délibération soit prise pour interdire la pose des compteurs LINKY dont l'installation est programmée à Romilly sur Andelle fin d'année 2018, début 2019.

Monsieur HOUSSAYE indique qu'environ 300 communes ont refusé la pose de ces compteurs et pour celles dont un jugement a été rendu, elles ont été toutes déboutées par le Tribunal Administratif.

Il fait part qu'à ce jour, treize compteurs LINKY ont déjà été posés à Romilly sur Andelle dont une majorité dans les appartements du Cœur de Bourg Condorcet.

Il signale que les communes ne peuvent pas s'opposer à la pose des compteurs LINKY. Dans les environs, la commune d'Alizay a été déboutée par le Tribunal après s'être opposée à la pose de ces compteurs.

Toutefois, l'usager peut refuser la pose de ce compteur LINKY lorsqu'il se trouve à l'intérieur de son habitation. Il doit de manifester par courrier en recommandé mais s'expose à supporter les frais de relevés du compteur, et éventuellement à la coupure de la fourniture d'électricité.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les deux administrés, qui demandent que le Conseil Municipal se prononce sur la pose des compteurs LINKY, ont sollicité la mise à disposition d'une salle afin d'expliquer « le compteur LINKY ». Il n'est pas opposé au prêt d'une salle.

Monsieur DUPUIS fait part qu'il n'est pas opposé à la pose du compteur LINKY au vu des nombreuses ondes déjà présentes dans une habitation, ne serait-ce que le portable.

Madame ABDELAZIZ s'insurge sur cette disposition de changement de tous les compteurs actuels qui sont encore en état de marche et qui va générer des déchets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant les arguments contre et ceux favorables à la pose de compteurs LINKY, décide d'écrire à ENEDIS, aux Député et Sénateurs pour demander que les habitants puissent avoir le choix d'opter pour l'installation du compteur LINKY ou de conserver leurs anciens compteurs sans contrepartie financière.

Le Maire certifie sous sa responsabilité Le présent acte exécutoire par Transmission en Préfecture Le 05 Avril 2018 Et publication ou notification Le 05 Avril 2018

Le Maire,

Jean-Luc ROMET